

Rwanda : tout en réclamant le retrait des troupes  
françaises  
La rébellion a conclu un cessez-le-feu avec le  
gouvernement

Le Monde, 9 mars 1993

La rébellion et le gouvernement rwandais se sont mis d'accord, dimanche 7 mars à Dar-es-Salam, la capitale tanzanienne, pour observer un cessez-le-feu à partir de mardi, à minuit, et pour reprendre leurs pourparlers de paix le 15 mars à Arusha (Tanzanie). Selon un communiqué conjoint, signé au terme de trois jours de pourparlers, « *les négociations devront aboutir au bout de trois semaines et un accord de paix devra être signé dans la première semaine du mois d'avril* ».

La conclusion du cessez-le-feu a été retardée de vingt-quatre heures en raison d'un désaccord sur la présence des six cents soldats français au Rwanda. Le Front patriotique rwandais (FPR, rébellion) exigeait que le retrait des forces françaises soit explicitement mentionné dans le texte de l'accord, tandis que le gouverne-

ment souhaitait une simple référence aux « *troupes étrangères* ». La formule finalement retenue prévoit « *le retrait immédiat des troupes étrangères et leur remplacement par une force internationale neutre sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'ONU* ». Les signataires demandent au secrétaire général de l'OUA, M. Salim Ahmed Salim, qui avait été nommé contrôleur de l'accord de cessez-le-feu signé en juillet dernier et placé à la tête d'un Groupe d'observateurs militaires neutres (GOMN), d'en renforcer les effectifs.

Au terme du communiqué publié dimanche, le GOMN doit tracer les lignes du cessez-le-feu entre le 10 et le 13 mars, et les rebelles doivent se replier entre le 14 et le 17 mars vers les positions qu'ils occupaient à la veille de leur offensive, lancée le 8 février. (AFP.)